

BILAN DE COMPÉTENCES

3 FORMULES CLÉ EN MAIN

OPCALIA Ile-de-France propose une démarche innovante pour permettre aux salariés de réaliser un bilan de compétences afin de :

- mettre en perspective leurs compétences et leur projet professionnel ;
- favoriser leur évolution professionnelle.

◆ 2 PUBLICS VISÉS

- Les salariés des entreprises de plus de 10 salariés de l'Essonne
- Les salariés handicapés des entreprises d'Ile-de-France

◆ 3 FORMULES DE BILAN POSSIBLES

Un prestataire unique sélectionné par OPCALIA Ile-de-France pour le caractère innovant de sa démarche, le cabinet OREONEO, qui propose trois méthodologies de bilan de compétences :

- **Le bilan de compétences mixte** : il est réalisé à l'aide de supports méthodologiques accessibles via Internet et d'entretiens en face-à-face avec un consultant ;
- **Le bilan de compétences 100 % web** : il est réalisé à l'aide de supports méthodologiques accessibles via Internet, complété par des entretiens avec un consultant en visioconférence. Cette méthodologie est destinée en priorité aux personnes à mobilité réduite ;
- **Le bilan de compétences classique** : il est réalisé en totalité en face-à-face avec un consultant.

◆ UNE DÉMARCHÉ EN 3 ÉTAPES

1. Inscription de votre salarié auprès d'OPCALIA Ile-de-France
2. Etude de faisabilité par le prestataire de bilan de compétences
3. Réalisation du bilan de compétences

Inscription avant le 30 juin 2008 pour bénéficier du financement par OPCALIA Ile-de-France.

Le bilan de compétences en bref

- Le bilan de compétences **permet aux salariés d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles**, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
- Le bilan de compétences est **accessible à toute personne pouvant justifier de 5 ans, consécutifs ou non, en qualité de salarié**, quel que soit la nature des contrats de travail successifs, **dont 12 mois dans l'entreprise qui l'emploie actuellement.**
- **La durée** du bilan de compétences est en moyenne de **24 heures, étalées sur 2 mois.**

**Hors salaires*

100%
des dépenses*
prises en charge
par OPCALIA
Ile-de-France.

Pour en savoir +

OPCALIA Ile-de-France :
Délégation Conseil Handicap
Tél. : 01 53 82 70 14
conseilhandicap@opcalia-idf.com

Délégation Territoriale 91
Tél. : 01 69 87 40 61
dt91@opcalia-idf.com

